

PROJET PÉDAGOGIQUE

SERVICE JEUNESSE – ANNÉE 2026 / 2027

« Grandir ensemble : être soi, vivre avec les autres, agir ensemble »

Organisateur : Mairie de Cour-Cheverny

Direction / coordination : ROPERCH Christelle

Accueil de Loisirs Paul Renouard – 5B boulevard Carnot – 41700 Cour-Cheverny

Document réorganisé autour des quatre groupes du Service Jeunesse :

1. Accueil du matin – temps scolaire
2. Accueil du soir – temps scolaire
3. Accueil des mercredis
4. Accueil des vacances extrascolaires

PEDT : en attente de la nouvelle version / des orientations de la commune

SOMMAIRE

1. I. Présentation du Service Jeunesse
2. II. Cadre éducatif commun
3. III. Les quatre groupes du Service Jeunesse
4. 1. Accueil du matin – temps scolaire
5. 2. Accueil du soir – temps scolaire
6. 3. Accueil des mercredis
7. 4. Accueil des vacances extrascolaires
8. IV. Organisation et fonctionnement communs
9. V. Inclusion et prise en compte des besoins spécifiques
10. VI. Prévention et gestion des conflits / violences / harcèlement
11. VII. Relations avec les familles et continuité éducative
12. VIII. Évaluation du projet pédagogique
13. IX. Outils et documents de suivi

I. PRÉSENTATION DU SERVICE JEUNESSE

1. Organisateur et structure

Élément	Informations
Organisateur	Mairie de Cour-Cheverny
Structure	Accueil de Loisirs Paul Renouard
Adresse	5B boulevard Carnot – 41700 Cour-Cheverny
Téléphone	02.54.79.89.73 / 06.72.98.27.30
Courriel	alsh@mairie-cour-cheverny.fr
N° organisateur	041ORG0354
Public accueilli	Enfants de 3 à 12 ans

Le Service Jeunesse regroupe les différents temps d'accueil proposés aux enfants de la commune. Le présent projet vise à donner une cohérence éducative à ces temps, tout en respectant les spécificités de chacun.

La pause méridienne, bien qu'elle ne constitue pas l'un des quatre groupes retenus dans ce projet, reste un temps important de la continuité éducative et fait l'objet d'une articulation avec les équipes concernées.

2. Les locaux et les espaces

- 1 cuisine et 1 salle de restauration (250 couverts).
- 2 salles d'activités.
- 1 dortoir.
- 1 salle informatique.
- 1 régie de rangement du matériel.
- 1 bureau pour la direction et l'équipe.
- 1 sanitaire accessible aux personnes en situation de handicap.
- 2 blocs sanitaires séparés garçons / filles.
- Une cour fermée avec terrain de football, terrain de handball, panier de basket, tables de ping-pong, préaux et espaces ombragés.

3. Repères d'effectifs et horaires issus du projet actuel

Accueil	Horaires	Repères de fréquentation
Matin – temps scolaire	7h30 – 8h35	Environ 50 enfants
Soir – temps scolaire	16h15 – 18h30	Environ 80 à 90 enfants
Mercredis	7h30 – 18h30	Environ 60 à 80 enfants
Vacances extrascolaires	8h00 – 18h30	Environ 60 à 110 enfants selon les périodes

Les effectifs sont des repères issus du fonctionnement précédent et peuvent évoluer en fonction des inscriptions. L'organisation quotidienne est adaptée aux effectifs réellement présents, aux âges des enfants, aux qualifications disponibles et aux contraintes de sécurité.

4. Équipe pédagogique

L'équipe du Service Jeunesse est composée d'agents municipaux, d'ATSEM, d'animateurs diplômés et d'agents en cours de formation ou non diplômés. La composition précise et les affectations sont définies dans les plannings de chaque période.

- Coordination / direction : ROPERCH Christelle – BPJEPS LTP, BAFD, BAPAAT, PSC1, PCIE.
- Animateurs mobilisables : Alexandre Mazeas, Oriane Mandard, Romane Grandblaise, Élodie Huvelle, Noam Barbot, Marie Panon, Alice Panon, Charlene Letang, ainsi que les agents affectés au périscolaire.

- Les compétences, qualifications et responsabilités sont prises en compte lors de la constitution des équipes.

La liste nominative peut être actualisée sans modification du présent projet pédagogique lorsque les mouvements de personnel l'exigent.

II. CADRE ÉDUCATIF COMMUN

1. Philosophie du projet

Le Service Jeunesse considère les temps périscolaires et extrascolaires comme de véritables temps éducatifs. Ils ne sont pas de simples temps de garde : ils doivent permettre à l'enfant de se reposer, jouer, découvrir, expérimenter, s'exprimer, prendre des initiatives et vivre avec les autres.

Le projet s'appuie sur une volonté de continuité éducative entre les familles, l'école, les services municipaux et les équipes d'animation.

2. Fil conducteur 2026/2027

« Grandir ensemble : être soi, vivre avec les autres, agir ensemble »

- Être soi : apprendre à se connaître, identifier ses émotions, exprimer ses besoins, développer sa confiance et son autonomie.
- Vivre avec les autres : respecter les différences, communiquer, partager, coopérer et apprendre à résoudre les conflits.
- Agir ensemble : participer à la vie de la structure, faire des choix, donner son avis, prendre des responsabilités et devenir progressivement acteur de son environnement.

3. Objectifs éducatifs communs

- Garantir la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant.
- Respecter le rythme, les besoins et l'âge des enfants.
- Favoriser l'autonomie et la capacité à faire des choix.
- Développer la confiance en soi et la valorisation des réussites.
- Permettre l'expression et la reconnaissance des émotions.
- Favoriser le respect, la tolérance, l'entraide et la coopération.
- Développer des outils communs de prévention et de gestion des conflits.
- Permettre à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe.
- Favoriser l'inclusion et l'accessibilité des activités.
- Renforcer les liens avec les familles et la continuité entre les différents temps de vie de l'enfant.

4. Rôle de l'équipe d'animation

- Connaître et mettre en œuvre le projet pédagogique.
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Connaître les effectifs et assurer des comptages réguliers.

- Veiller au bon déroulement des activités, des déplacements et des transitions.
- Être à l'écoute des enfants et respecter leurs besoins et leurs choix.
- Préparer, animer et ranger les activités.
- Participer aux réunions et être force de proposition.
- Assurer les premiers soins selon les procédures en vigueur et renseigner les outils prévus.
- Communiquer avec la direction, les collègues et les familles de manière professionnelle.
- Veiller à la propreté, au rangement et au respect des locaux.

5. Règles de vie

Les règles sont expliquées aux enfants, adaptées à leur âge et rappelées régulièrement. Elles peuvent être construites ou ajustées avec eux dans la mesure du raisonnable.

- Les sanctions humiliantes, discriminantes et collectives sont interdites.
- Le dialogue, la réparation, les excuses et la recherche d'une solution sont privilégiés.
- Les règles doivent être cohérentes entre les différents temps d'accueil.
- Les adultes adoptent une posture professionnelle, bienveillante et respectueuse.
- L'utilisation du téléphone personnel doit rester exceptionnelle et compatible avec la surveillance et les responsabilités professionnelles.
- Les photographies et vidéos d'enfants ne sont réalisées que dans le cadre autorisé et conformément aux règles de la structure.

III. LES QUATRE GROUPES DU SERVICE JEUNESSE

Le projet pédagogique est organisé en quatre groupes correspondant aux quatre temps d'accueil. Les objectifs communs sont identiques, mais les modalités pédagogiques sont adaptées au moment de la journée, à l'état de fatigue des enfants, à leur âge et au type d'accueil.

1. GROUPE 1 – ACCUEIL DU MATIN / TEMPS SCOLAIRE

Public et horaires

Enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire. Accueil de 7h30 à 8h35 pendant les périodes scolaires.

Objectifs spécifiques

- Permettre une arrivée progressive et sécurisante.
- Respecter le rythme de réveil de chaque enfant.
- Proposer un temps calme avant l'entrée en classe.
- Favoriser l'autonomie et les échanges entre enfants.
- Assurer une transmission claire avec les familles.
- Garantir une transition sereine vers le temps scolaire.

Fonctionnement

- Les arrivées sont échelonnées à partir de 7h30.
- Le pointage est réalisé au fur et à mesure des arrivées.
- Des jeux libres, jeux de société, lecture, dessin et activités calmes sont proposés.
- Un espace calme peut être utilisé pour les enfants qui ont besoin de se poser.

- Les enfants de maternelle sont accompagnés dans leurs classes à partir de 8h35.
- Les enfants d'élémentaire sont accompagnés jusqu'à la cour à 8h35.
- L'équipe anticipe le rangement afin de laisser les espaces propres et disponibles.

Posture pédagogique

L'accueil du matin n'a pas vocation à multiplier les animations dirigées. L'objectif prioritaire est de proposer un environnement calme, sécurisant et disponible, où l'enfant peut commencer sa journée à son rythme.

2. GROUPE 2 – ACCUEIL DU SOIR / TEMPS SCOLAIRE

Public et horaires

Enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire. Accueil de 16h15 à 18h30 pendant les périodes scolaires.

Objectifs spécifiques

- Permettre une transition douce entre l'école et la famille.
- Prendre en compte la fatigue accumulée pendant la journée scolaire.
- Favoriser le jeu libre, la détente et les relations sociales.
- Proposer des activités accessibles sans imposer une participation.
- Assurer une fin de journée sécurisée et organisée.
- Maintenir une communication de qualité avec les familles.

Fonctionnement – maternelle

- Prise en charge des enfants dans les classes par les animateurs.
- Passage aux toilettes et lavage des mains.
- Goûter dans le réfectoire.
- Pointage et comptage systématiques.
- Retour dans les espaces d'accueil, rangement des cartables et des vêtements.
- Jeux libres, activités calmes ou propositions adaptées à la fatigue.
- Organisation des départs et vérification des autorisations de sortie.
- Transmission aux familles des informations utiles concernant la journée.

Fonctionnement – élémentaire

- Prise en charge et pointage dans le réfectoire.
- Toilettage, lavage des mains et goûter.
- Retour dans l'espace périscolaire.
- Jeux libres et activités proposées selon les envies et l'état de fatigue.
- Surveillance renforcée des espaces extérieurs et des zones présentant des risques particuliers.
- Rangement progressif des jeux et anticipation des départs.
- Vérification des autorisations de sortie.

Posture pédagogique

Le soir, l'équipe veille particulièrement à ne pas reproduire une journée scolaire supplémentaire. Les temps calmes, le jeu libre, le choix de l'enfant et la détente sont prioritaires.

3. GROUPE 3 – ACCUEIL DES MERCREDIS

Public et horaires

Enfants de 3 à 12 ans. Accueil de 7h30 à 18h30.

Objectifs spécifiques

- Proposer une véritable journée de loisirs et de découverte.
- Respecter le rythme de l'enfant sur une journée complète.
- Permettre une alternance entre activités, jeux libres, repas et temps calmes.
- Développer la créativité, la coopération et l'autonomie.
- Favoriser le choix et la participation des enfants.
- Créer des projets collectifs et, lorsque cela est pertinent, des activités interâges.

Organisation de la journée

Temps	Principes
Accueil	Arrivées échelonnées, échanges avec les familles, jeux libres et activités calmes.
Matin	Activités variées : sportives, manuelles, culturelles, expression, découverte.
Repas	Temps éducatif favorisant autonomie, convivialité et découverte alimentaire.
Après-midi	Nouvelles propositions d'activités, jeux collectifs, projets et temps de détente.
Départ	Jeux calmes, rangement, transmission et départ accompagné.

Choix des activités

Les activités sont préparées en fonction des âges, des capacités, des envies des enfants et des objectifs du projet. Le choix de l'enfant est favorisé lorsque l'organisation le permet. L'équipe veille à proposer des activités variées et accessibles.

- Activités sportives et motrices.
- Activités manuelles et artistiques.
- Jeux de coopération.
- Jeux de construction et de société.
- Expression, lecture et découverte.
- Projets autour de l'environnement, de la solidarité ou de la citoyenneté.

4. GROUPE 4 – ACCUEIL DES VACANCES EXTRASCOLAIRES

Public et horaires

Enfants de 3 à 12 ans. Accueil de 8h00 à 18h30 pendant les périodes de vacances scolaires selon le calendrier et les modalités d'ouverture de la commune.

Objectifs spécifiques

- Faire des vacances un temps de loisirs, de découverte et d'épanouissement.
- Permettre aux enfants de vivre des expériences différentes du quotidien scolaire.
- Favoriser les projets, les sorties et les activités de découverte.
- Développer l'autonomie et la prise d'initiative.

Projet pédagogique – Service Jeunesse – Cour-Cheverny – 2026/2027

- Favoriser la coopération et les projets collectifs.
- Respecter les besoins de repos et les rythmes individuels.
- Permettre à chaque enfant de participer, quelles que soient ses capacités ou ses besoins spécifiques.

Organisation

- Accueil échelonné et échanges avec les familles.
- Présentation de la journée et des activités.
- Alternance de temps d'activités, de jeux libres, de repas et de temps calmes.
- Adaptation des programmes en fonction de la météo, de la fatigue, des effectifs et des contraintes de sécurité.
- Préparation spécifique des sorties : listes, fiches sanitaires, trousse de secours, comptages et répartition des rôles.
- Mise en place de mini-camps ou séjours lorsque ceux-ci sont programmés par la commune.

Sorties et activités extérieures

Toute sortie est préparée en amont. Un responsable de sortie est désigné. Les animateurs disposent des informations nécessaires et assurent des comptages réguliers. Les règles de sécurité et les consignes particulières liées à l'activité sont rappelées avant le départ.

Rythme de l'enfant

Les vacances ne doivent pas être une succession d'activités obligatoires. Des espaces de choix, de repos et de jeux libres sont maintenus afin que l'enfant puisse souffler et profiter pleinement de son temps de loisirs.

IV. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT COMMUNS

1. Accueil, pointage et départs

- Le pointage est réalisé à chaque arrivée et chaque départ.
- Les effectifs sont connus et vérifiés régulièrement.
- Les autorisations de sortie sont contrôlées en cas de doute.
- Un enfant ne doit jamais quitter la structure sans prise en charge conforme aux autorisations prévues.
- Les informations importantes transmises par les familles sont communiquées à l'équipe concernée.

2. Hygiène

- Lavage des mains avant les repas et après les passages aux toilettes.
- Accompagnement des plus jeunes dans les apprentissages liés à l'hygiène.
- Surveillance et entretien des sanitaires.
- Attention portée aux allergies, PAI et particularités alimentaires.
- Rangement régulier des espaces et du matériel.

3. Santé et soins

- Les fiches sanitaires sont consultées selon les besoins.
- La personne référente santé veille au contenu de la pharmacie et des trousse de secours.
- Tout soin est tracé dans les outils prévus.
- Lors des sorties, la trousse de secours, la liste des enfants et les numéros utiles sont emportés.

- En cas de situation nécessitant une prise en charge médicale, les procédures d'urgence sont appliquées et la famille est informée.

4. Transport

Lorsqu'un transport est organisé, la priorité est la sécurité : vérification des présences avant le départ, accompagnement lors de la montée et de la descente, vigilance pendant le trajet et nouveau comptage à l'arrivée. Aucun enfant ne doit être laissé seul sans prise en charge.

V. INCLUSION ET PRISE EN COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES

L'inclusion concerne les enfants en situation de handicap mais également tous les enfants ayant des besoins particuliers, qu'ils disposent ou non d'une AESH, d'un PAI ou d'un accompagnement spécifique.

Chaque enfant doit pouvoir trouver sa place au sein du groupe. L'équipe recherche les adaptations nécessaires sans isoler ni stigmatiser l'enfant.

Avant l'accueil

- Échanger avec la famille sur les besoins, habitudes, points d'appui et difficultés éventuelles.
- Préparer l'équipe et identifier une personne ressource sans faire reposer l'accompagnement sur une seule personne.
- Adapter les espaces, les supports et les activités lorsque cela est nécessaire.
- Prévoir si besoin une période d'accueil progressif.
- Favoriser la découverte des lieux et des repères avant le premier accueil.

Pendant l'accueil

- Observer et noter les réussites, difficultés et besoins d'adaptation.
- Adapter les consignes et les règles des jeux.
- Permettre des temps de pause ou de retour au calme.
- Favoriser la participation au groupe et aux sorties.
- Respecter la dignité, le rythme et les choix de l'enfant.
- Échanger en équipe afin de rechercher collectivement des solutions.

Après l'accueil

- Faire un bilan avec l'équipe et la famille.
- Identifier ce qui a fonctionné et ce qui doit être amélioré.
- Conserver les adaptations pertinentes pour les accueils suivants.

VI. PRÉVENTION ET GESTION DES CONFLITS, VIOLENCES ET HARCÈLEMENT

1. Une démarche commune

Le conflit est considéré comme une occasion d'apprentissage. L'adulte aide progressivement l'enfant à identifier ce qui s'est passé, exprimer son ressenti, écouter l'autre, comprendre la situation et rechercher une solution.

Repère commun : Identifier → Exprimer → Écouter → Comprendre → Chercher une solution → Réparer si nécessaire.

2. En cas de violence

14. Séparer les enfants concernés et assurer immédiatement leur sécurité.
15. Préserver l'enfant victime de toute pression supplémentaire.
16. Contenir la situation sans brutalité ni humiliation.
17. Nommer et apaiser les émotions.
18. Recueillir les faits sans jugement.
19. Informer la direction et transmettre les éléments nécessaires à l'équipe.
20. Informer les familles individuellement et présenter les faits avec neutralité.
21. Mettre en place les mesures de protection ou d'accompagnement nécessaires.

3. Prévention du harcèlement

- Rester attentif aux situations répétées, aux mises à l'écart et aux comportements de groupe.
- Renforcer la présence adulte dans les lieux moins visibles.
- Écouter la parole de l'enfant et prendre toute alerte au sérieux.
- Travailler régulièrement sur le respect, l'empathie, les différences et la coopération.
- Ne pas banaliser une violence au motif qu'elle serait présentée comme un jeu.

VII. RELATIONS AVEC LES FAMILLES ET CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

1. Relations avec les familles

Les familles sont considérées comme des partenaires essentiels. Les animateurs sont disponibles pour transmettre les informations utiles concernant le déroulement de l'accueil, les activités, les besoins de l'enfant ou les événements particuliers.

- Accueillir les familles avec disponibilité et respect.
- Favoriser une communication régulière et professionnelle.
- Transmettre uniquement les informations nécessaires et dans le respect de la confidentialité.
- Informer rapidement la direction en cas de difficulté importante.
- Favoriser des échanges individuels lorsqu'une situation nécessite davantage de temps.

2. Continuité entre les quatre groupes

Un enfant peut fréquenter plusieurs temps du Service Jeunesse dans la même semaine. Il est donc essentiel que les informations utiles circulent entre les équipes.

- Utilisation d'outils de transmission communs.
- Cahier ou support de communication interne.
- Transmission des informations importantes sur les besoins spécifiques.
- Cohérence des règles et des postures éducatives.
- Échanges réguliers entre les professionnels des différents temps.

3. Portail Famille

Le Portail Famille permet aux familles de gérer leur dossier et les réservations liées notamment aux accueils de loisirs des mercredis et des vacances. Il constitue un outil administratif complémentaire de la relation directe avec les professionnels.

VIII. ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

L'évaluation permet de vérifier si les objectifs sont réellement mis en œuvre et d'ajuster les pratiques. Elle concerne les quatre groupes du Service Jeunesse.

Indicateurs communs

Objectif	Indicateurs possibles
Sécurité	Comptages réalisés, transmissions, incidents suivis, respect des procédures.
Bien-être	Observation de la fatigue, du plaisir, des besoins de calme et des comportements.
Autonomie	Enfants capables de faire des choix, ranger, participer aux tâches adaptées à leur âge.
Vivre ensemble	Qualité des relations, coopération, diminution des conflits répétitifs.
Participation	Nombre et diversité des propositions des enfants, participation aux décisions.
Inclusion	Adaptations mises en place, participation réelle aux activités et sorties.
Familles	Qualité des échanges, retours et situations traitées.

Modalités

- Observations quotidiennes de l'équipe.
- Temps de bilan après les périodes d'accueil.
- Échanges individuels avec les animateurs.
- Bilans des projets et activités.
- Analyse des incidents et des situations répétitives.
- Retour des familles lorsque cela est pertinent.
- Réajustement du fonctionnement au cours de l'année.

IX. OUTILS ET DOCUMENTS DE SUIVI

- Fiches sanitaires et informations nécessaires à la prise en charge.
- Fiches de soins / cahier d'infirmier.
- Cahier ou support de communication interne.
- Listings de présence et de départ.
- Autorisations de sortie.
- Fiches de projet et bilans d'activités.
- Outils de suivi des enfants ayant des besoins spécifiques.
- Supports autour des émotions et de la gestion des conflits.
- Trousse de secours et numéros d'urgence.
- Documents de préparation des sorties et transports.

ANNEXE – REPÈRES RAPIDES POUR LES QUATRE GROUPES

Groupe	Quand ?	Priorité pédagogique
1. Matin scolaire	7h30 – 8h35	Réveil en douceur, sécurité, jeux calmes, transition vers l'école.
2. Soir scolaire	16h15 – 18h30	Décompression, goûter, jeux libres, activités choisies, départ sécurisé.
3. Mercredis	7h30 – 18h30	Loisirs, découverte, projets, choix, rythme et vie collective.
4. Vacances extrascolaires	8h00 – 18h30	Vacances, découverte, sorties, projets, autonomie et épanouissement.

Document de référence : Projet pédagogique 2026/2027 du Service Jeunesse. Les modalités pratiques (plannings, affectations, programmes, effectifs et horaires ponctuellement adaptés) sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins du service et des décisions de la collectivité.